

Quelles sont les valeurs de l'Ecole Républicaine et comment faire en sorte que la société les reconnaisse ?

Les valeurs fondamentales sur lesquelles l'école doit s'appuyer sont :

- ◆ La laïcité
- ◆ La Citoyenneté
- ◆ La notion du service public
- ◆ La transmission des savoirs.

1. Citoyenneté

L'école de la république telle qu'elle a été pensée par ses fondateurs a pour rôle de former des citoyens conscients des droits et des devoirs inhérents à la vie sociale, économique et politique de la communauté nationale. Les problèmes qui ont surgi dans la dernière moitié du XX^e siècle (désir de liberté dans un monde "mondialisé", déliquescence de la cellule familiale dans son rôle éducatif, vie dans un monde mécanisé à l'apparent confort tendant à la disparition du travail en tant que valeur sociale et par conséquent affaiblissant la notion de l'effort) ont inévitablement conduit l'école à prendre en charge un certain nombre de missions qui ne lui étaient pas, par définition dévolues, en tout cas pas à l'échelle qu'aujourd'hui nous les définissons dans les programmes.

Le rôle éducatif et l'ensemble des règles morales, corollaires indispensables des lois de la république sont devenus le lot quotidien du professeur. Mais si ces règles ne sont pas ensuite relayées par le cercle familial, elles ne débouchent souvent que sur une impasse.

En conséquence, il conviendrait de s'attacher beaucoup plus à instruire nos élèves sur des sujets civiques, moraux, sociaux et juridique qu'à leur faire participer de façon plus ou moins superficielle à une éducation civique, juridique et sociale aux contours mal définis et à laquelle dans les lycées ils n'adhèrent que contraints et forcés, voire pas du tout.

L'éducation civique juridique et sociale, si elle réclame que les élèves y adhèrent volontairement, demande aussi à être enseignée comme les autres matières et à plein temps. Les sujets abordés seraient plus diversifiés et les débats plus riches.

2 - Laïcité

La seule base qui peut servir est en effet, la lettre aux instituteurs de Jules FERRY du 18 novembre 1883. La laïcité y est définie suffisamment pour être claire. L'école républicaine, à l'époque "n'a pas entendu faire une œuvre purement négative". L'école laïque n'est pas une école sans Dieu, elle tolère tous les cultes sans en exclure aucun. Aussi, si tout port ostensible religieux -voire provocant comme le foulard islamique, vu ainsi par les citoyens - convient - il de continuer plus que jamais d'enseigner dans les programmes d'histoire, notamment en classe de seconde, les grandes religions monothéistes issues de l'Ancien Testament, en y faisant des transversalités indispensables à la compréhension du fait religieux par les élèves, en leur montrant l'incidence majeure de la religion chrétienne dans la construction européenne afin de ne pas couper les générations à venir de leurs racines judéo-chrétiennes.

"La religion appartient aux familles et à l'Eglise", disait Jules FERRY. S'interdire de parler de religion à l'école, c'est-à-dire de nos racines socio-culturelles pour être sûr d'éradiquer toute tentative extrémiste de telle ou telle religion nous semble un acte aussi sectaire que le furent les inquisiteurs du XVI^e siècle.

3 - La sauvegarde du service public

L'école a été rendue obligatoire, gratuite par des Républicains dont l'ambition était, outre de construire un nouveau type de citoyen, mais surtout d'assurer à tous les jeunes français, quel que fût sa position sociale et sa fortune, un enseignement identique de l'Est à l'Ouest, du Nord au Sud, dans une langue nationale, tout cela avec le plus de proximité possible à l'époque. Cette école contribua à la formation d'une classe moyenne dont sont issus depuis plus d'un siècle les élèves de notre pays.

Abandonner ce principe en se laissant aller aux sirènes d'une décentralisation hasardeuse , au fait que les établissements scolaires doivent se livrer une concurrence comparable à celle du commerce n'est pas digne des valeurs énoncées dans le préambule de la constitution de 1958 : "La France est une République laïque, démocratique et sociale."

Vouloir livrer l'enseignement et entre autres, les matières générales et par conséquent culturelles, à la loi du marché, des intérêts du moment et faire de l'Education Nationale ce que nous sommes en train de pratiquer avec les grands services publics (EDF, SNCF), qui sont aujourd'hui en mal de repères, sont-ce des entreprises qui doivent gagner de l'argent ou au contraire doit-on assurer un service public GRATUIT à tous citoyens ou ruraux de la Lozère.

L' Education n'est pas une marchandise, pas non plus une entreprise lucrative.

Si aux Etats - Unis, on n'avait pas "marchandisé" une certaine éducation et "ghettorisé" une autre éducation nationale, ils connaîtraient sans doute mieux l'histoire récente de leur pays. Mais, la Culture ne rapporte pas !

4 - La transmission des savoirs

I I faut remettre la transmission des savoirs au centre des préoccupations et arrêter les activités parascolaires et périscolaires qui sont dévoreuses de temps.

Les instituteurs de la République ne sont pas des surveillants de baignade et des moniteurs de voiles. L'école élémentaire sert à apprendre à lire, à écrire et à compter. Ainsi, les professeurs dans les collèges ne perdront plus un temps précieux à "sauver" un nombre grandissant de l'échec assuré et pourront se consacrer à enseigner les programmes de collège et les rudiments de culture que doit posséder un élève rentrant en seconde. De la même façon, les professeurs en collège ne sont pas des moniteurs d'auto "école et il faut cesser de prendre l'école de la République pour le fourre-tout de ce que personne ne veut faire.

QUESTION 8 : COMMENT MOTIVER ET FAIRE TRAVAILLER EFFICACEMENT LES ELEVES ?

1- Notion de motivation étroitement liée à la notion de projet de l'élève, donc au problème de l'orientation

→ questionnement préalable à l'entrée au lycée nécessaire (que vais-je y chercher ? pourquoi vais-je au lycée ?...)

→ sujet difficile car il implique une projection dans l'avenir ardue pour de jeunes ados.

Solution : individualiser le suivi des élèves et le renforcer. (possibilité d'un système de tutorat des élèves par des professeurs / possibilité d'échanges plus soutenus entre le collège et le lycée...)

2- Problème de motivation // à la notion d'ennui :

→ ennui des élèves // hétérogénéité des classes, renforcée par des effectifs trop lourds.

→ ennui accentué par la longueur des journées scolaires (problème de fatigue et de concentration). Solution : réaménager le rythme scolaire.

→ ennui lié aux programmes scolaires, parfois trop lourds.

→ notion de plaisir insuffisamment liée à l'école, or ennui lié à cette absence de plaisir.

Solution : accentuer cette notion de plaisir y compris et surtout dans les grilles d'évaluation, le plaisir peut être lié à la notion d'effort, si ce dernier est évalué et valorisé. Or l'évaluation est trop souvent considérée comme une sanction par les élèves, surtout au lycée où elle est parfois excessivement liée à l'examen final.

3- Solutions possibles pour augmenter la motivation des élèves :

- accroître le travail en autonomie

- encourager le tutorat entre élèves, notamment d'une même classe (principe de troc de savoirs ou de savoir-faire = moyen de valoriser les compétences de chaque élève.)

- améliorer la communication interne au lycée (entre les élèves, entre les personnels et les élèves et leurs parents...)

- 4- Démotivation de certains ados liée à des facteurs externes au milieu scolaire :
 - développer la communication avec des acteurs extérieurs au système éducatif
 - développer la prévention
 - développer la création de structures plus adaptées à des ados « perdus » notamment dans le système scolaire traditionnel, sans pour autant les exclure de toute possibilité de réussite scolaire.

Thème 21

Faut-il redéfinir les métiers de l'école ?

Réactions et réflexions des 8 participants du groupe après lecture de la fiche n°21 :

L'état des lieux :

-Problèmes de recrutement dans beaucoup des métiers de l'école.

-Les CPE : " Quelle nouvelle synergie avec l'équipe de direction ? "

Les CPE ont tous les mêmes statuts mais peuvent avoir une liberté de parole et un positionnement différents selon qu'ils sont membres de droit ou membres élus au

CA.

Cela renforce l'ambiguïté de leur situation entre équipe administrative et équipe enseignante .

-Les chefs d'établissement : Problèmes de recrutement qui demeure malgré la revalorisation financière. Ils sont " écartelés entre animation et évaluation de l'équipe pédagogique " et

" pourraient être épaulés par un directeur administratif et financier " !

Les questions :

Faut-il définir 4 corps d'enseignants différents, en maternelle, école élémentaire, collège, lycée ?

Ce sont des métiers différents selon que l'on enseigne en collège ou en lycée, mais refus de cloisonner.

On peut être capable de faire les deux dans sa carrière.

Réactions diverses de collègues qui ont pu avoir la même année un mi-temps dans un collège

et l'autre mi-temps dans un lycée : certains jugent la situation enrichissante, d'autres ont vécu difficilement le grand écart entre 6^{ième} et terminale.

Articulation entre les métiers de l'enseignement et ceux de l'éducation et de la vie scolaire.

Constat de difficultés de communiquer et d'échanger nos expériences.

Notre attitude est très individualiste, alors que nous aurions intérêt à nous soutenir.

La liberté pédagogique de l'enseignant

Elle est de droit dans nos statuts, la démarche et le choix sont libres tant que l'on respecte les programmes.

Il faut nous laisser toute marge de manoeuvre pour nous adapter au public scolaire.

Le travail en équipe

Il faut laisser chacun se positionner. La démarche est positive pour ceux qui en éprouvent le besoin. Elle ne doit pas être imposée.

Autres points débattus :

Le recrutement des enseignants :

Il se fait sur les connaissances universitaires, aucune aptitude pédagogique n'est à l'origine du recrutement.

La réussite au concours ne prend pas en compte une expérience d'encadrements et de gestion de groupe d'élèves par exemple en tant que surveillant.

Notre image :

Les enseignants " à problèmes " sont connus. Ils dévalorisent l'image des enseignants et de l'établissement dans lequel ils enseignent. Chercher des solutions qui les aideraient à travailler autrement.

Rapport enseignant élève, enseignant-établissement :

Avoir le temps, un cadre, pour établir une autre relation et avoir une autre connaissance de l'élève. Passer plus de temps au lycée peut s'envisager s'il n'y a plus de travail à faire chez soi. Cela semble illusoire.

Inquiétude de voir notre temps de présence au lycée augmenter pour assurer d'autres tâches que les nôtres actuellement.